

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240422-039

	Service	Régies eau et assainissement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Construction d'un réservoir d'eau potable sur le lieudit des Monteil du Bos – Avenant 1		
Numéro	Marché N°2023I10		
Attributaire	Groupement BREDECHE/MCR/HYDRAU ELECT		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20230713-077 du 13 juillet 2023 attribuant le marché N°2023I10 relatif aux travaux de construction d'un réservoir d'eau potable sur le lieudit des Monteil du Bos,
- Considérant que des prestations doivent être ajoutées au marché initial,

Décide,

Article 1 : Est approuvée l'avenant n°1 à intervenir avec :

**Le Groupement BREDECHE/MCR/HYDRAU ELECT
Dont le mandataire est BREDECHE**

Article 2 : L'incidence financière est la suivante :

Montant HT du marché initial :	824 076, 68 €
Montant HT de l'avenant :	60 371,20 €
Montant HT du marché après modification N°1 :	884 447,88 €

Soit 7.33 % d'augmentation sur le montant du marché initial.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 22 avril 2024.

Le Maire,



Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE